

Première communication écrite	Bulletin 1	Bulletin 2	Bulletin 3
<p>Première communication écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Communication acheminée à la maison par votre enfant le 15 octobre. 	<p>Bulletin 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Étape : 28 août au 13 novembre Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. Rencontre officielle avec l'enseignant(e) le 27 novembre en soirée ou le 28 novembre. Possibilité de rencontre tout au long de la semaine du 24 au 28 nov. 	<p>Bulletin 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Étape : 17 novembre au 27 février Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. Possibilité de rencontre avec l'enseignant sur rendez-vous. 	<p>Bulletin 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Étape : 10 mars au 23 juin Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année. Pour le français et les mathématiques, des épreuves obligatoires du ministère sont prévues et compteront pour 20 % du résultat final.

Nature et période des principales évaluations des apprentissages

DISCIPLINE ET PONDÉRATION		Étape 1			Étape 2			Étape 3			
		Évaluation en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape et prototype d'épreuve	Résultat inscrit au bulletin	Épreuve obligatoire du MELS (20%)
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À déterminer
	Écrire (40 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À déterminer
	Communiquer oralement (20 %)	X			X		X	X		X	
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	X			X		X	X	X	X	À déterminer
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À déterminer
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45 %)	X		X	X			X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35 %)	X			X		X	X		X	
	Écrire des textes (20 %)	X			X		X	X		X	

t : Contrôle à chaque semaine

DISCIPLINE ET PONDÉRATION	Étape 1			Étape 2			Étape 3			
	Évaluation en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuve obligatoire du MELS (20%)
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100%)	X		X	X		X	X		X	
Science et technologie (100%)	X		X	X		X	X		X	
Culture et citoyenneté québécoise (100%)	X			X		X	X		X	
Arts plastiques (100%)	X		X	X			X		X	
Musique (100%)	X		X	X		X	X		X	
Éducation physique et à la santé (100%)	X		X	X		X	X		X	

- ❖ À l'un ou l'autre des 3 bulletins, une des compétences non disciplinaires suivantes est commentée :
 - Exercer son jugement critique ;
 - Organiser son travail ;
 - Travailler en équipe ;
 - Savoir communiquer.

- ❖ Le cheminement de l'élève est communiqué sur le bulletin scolaire par un résultat en pourcentage. Ce résultat provient d'une variété pertinente et suffisante de données recueillies au fur et à mesure du déroulement des situations d'apprentissage et d'évaluation en classe. Il s'appuie sur des critères d'évaluation inscrits dans le Cadre d'évaluation des apprentissages (MELS, 2011). Afin de baliser le jugement, les enseignants s'appuient sur le barème suivant :

Bulletins 1 à 3	Résultat (%)
Dépasse les exigences associées aux tâches.	90, 95, 100
Satisfait clairement aux exigences associées aux tâches.	75, 80, 85
Répond minimalement aux exigences associées aux tâches.	60, 65, 70
Est en deçà des exigences associées aux tâches.	45, 50, 55
Est nettement en deçà des exigences associées aux tâches.	30, 35, 40